



IMO-OMI



UNEP-PNUE

REGIONAL MARINE POLLUTION EMERGENCY
RESPONSE CENTRE FOR THE MEDITERRANEAN SEA (REMPEC)

CENTRE REGIONAL MEDITERRANEEN POUR L'INTERVENTION
D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)

MEDITERRANEAN ACTION PLAN
PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE



7^{ème} Réunion des Correspondants
du Centre régional méditerranéen
pour l'intervention d'urgence contre
la pollution marine accidentelle (REMPEC)

REMPEC/WG.26/3/2
14 March 2005

Original: anglais

Malte, 25-28 avril 2005

Point 3 de l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

Introduction

1. La 7^{ème} Réunion des Correspondants du Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC) se tient à Malte du 25 au 28 avril 2005, conformément à la décision de la 13^{ème} Réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone qui avait convenu de la tenue en 2004/2005 d'une réunion des Correspondants du REMPEC (UNEP(DEC)/MED IG.15/11, Catane, Italie, 11 – 14 novembre 2003).

2. Les principaux objectifs de la 7^{ème} Réunion des Correspondants du REMPEC sont:

- a) passer en revue la mise en œuvre du programme d'activités du REMPEC depuis la 6^{ème} Réunion des Correspondants;
- b) approuver le texte final du projet de Stratégie régionale sur la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires;
- c) débattre et proposer un programme d'activités prioritaires du REMPEC pour la période 2006-2007 et le budget correspondant du Centre.

3. Tous les Correspondants gouvernementaux officiels du REMPEC ont été invités à participer à cette Réunion. Compte tenu de l'adoption du nouveau Protocole « Prévention et Situation Critique » et du nouveau mandat du Centre qui couvre, désormais, la prévention, la préparation à la lutte et la lutte contre la pollution marine provenant des navires et au regard, également, de l'importance des questions dont se saisira la Réunion, il a été proposé que chaque Partie contractante soit représentée à la Réunion par des représentants des autorités nationales chargées de la prévention, de la préparation à la lutte et de la lutte contre la pollution marine provenant des navires, ayant une bonne connaissance des affaires environnementales et maritimes et qui soient en mesure de fournir au REMPEC des avis techniques au nom des autorités qu'ils représentent. En outre, la participation – dans les délégations nationales – d'observateurs représentant les industries pétrolière, chimique et du transport maritime a été fortement encouragée. Sont également invitées à la Réunion les agences spécialisées de l'Organisation des Nations unies, d'autres organisations gouvernementales et non-gouvernementales ainsi que les organisations et associations professionnelles internationales dont les activités intéressent le travail du REMPEC.

4. Pour assister la Réunion dans ses travaux, le REMPEC a préparé les annotations suivantes à l'ordre du jour provisoire qui est proposé.

Point 1 de l'ordre du jour

Ouverture de la Réunion

5. La 7^{ème} Réunion des Correspondants du REMPEC sera ouverte à 09H00 le lundi 25 avril 2005.

Point 2 de l'ordre du jour

Organisation des travaux

2.1 Règlement intérieur

6. Le Règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la Méditerranée contre la pollution et ses Protocoles (UNEP/IG.43/6, Annexe XI) s'applique *mutatis mutandis* aux délibérations de cette Réunion.

2.2 Election du Bureau

7. La Réunion des Correspondants sera invitée à élire un Président, un Vice-président et un Rapporteur.

2.3 Langues de travail

8. Un service d'interprétation simultanée anglais-français-anglais sera assuré lors des travaux de la Réunion. Les documents de travail seront produits dans les langues officielles du Centre, l'anglais et le français.

Point 3 de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour

9. L'ordre du jour, tel qu'il figure au document REMPEC/WG.26/3/1/Rev.1 et annoté dans le présent document, sera proposé pour adoption par la Réunion des Correspondants. La Réunion sera invitée à arrêter son emploi du temps. Un projet d'emploi du temps est proposé au document REMPEC/WG.26/3/3/Rev.1.

Point 4 de l'ordre du jour
la

Rapport d'avancement des activités du REMPEC depuis
6^{ème} Réunion des Correspondants

10. La Réunion des Correspondants sera informée des progrès accomplis dans la réalisation des activités du REMPEC depuis la 6^{ème} Réunion des Correspondants du Centre.

11. Le Directeur du REMPEC présentera, ensuite, le document REMPEC/WG.26/4, intitulé « Rapport d'avancement des activités du REMPEC depuis la 6^{ème} Réunion des Correspondants ». Ce rapport expose les activités menées par le Centre depuis la dernière réunion des Correspondants, qui s'est tenue à Malte en février 2003 (REMPEC/WG.21/12). Le rapport traitera des principaux axes de travail suivants:

- Diffusion de l'information ;
- Création des capacités, y compris la formation ;
- Assistance dans l'élaboration de systèmes nationaux et sous-régionaux de préparation à la lutte et de lutte contre la pollution marine provenant des navires ;
- Coopération et assistance mutuelle en cas de situation critique ;
- Assistance en matière de prévention de la pollution provenant des navires ;
- Autres activités et questions d'intérêt.

12. Le Président de la Réunion invitera les Parties contractantes à rendre compte à la Réunion de toute activité pertinente réalisée dans leurs pays respectifs ou dans le cadre de la Communauté européenne depuis la 6^{ème} Réunion des Correspondants du REMPEC.

La Réunion des Correspondants sera invitée à commenter et à prendre note des progrès enregistrés dans la mise en œuvre du plan de travail du REMPEC.

Point 5 de l'ordre du jour

Evolutions enregistrées au niveau du PAM en rapport avec les objectifs et les fonctions du REMPEC

13. Le représentant du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) présentera les principales initiatives prises par le PAM depuis la dernière réunion des Correspondants du REMPEC. Il abordera, notamment, le processus d'élaboration de la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD), qui doit être adoptée par la 14^{ème} Réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone prévue pour novembre 2005. Le représentant du PAM rendra compte, également, des progrès accomplis dans l'exercice d'évaluation du Plan d'action pour la Méditerranée et la coopération entre celui-ci et l'Union européenne.

La Réunion des Correspondants sera invitée à prendre note des informations fournies par le représentant du Plan d'Action pour la Méditerranée et d'en débattre le contenu, si nécessaire.

Point 6 de l'ordre du jour

Evolutions enregistrées au niveau de l'OMI en rapport avec les objectifs et les fonctions du REMPEC

14. Le représentant de l'Organisation maritime internationale (OMI) informera la Réunion des derniers développements enregistrés au niveau de l'OMI dans le domaine de la prévention, de la préparation à la lutte et de la lutte contre la pollution marine provenant des navires. Il axera son intervention sur les récentes activités de l'OMI en matière de prévention de la pollution opérationnelle, de réduction des accidents et de leurs conséquences et de l'assistance que cette Organisation apporte en matière de mise en œuvre des traités et règlements en vigueur. L'orateur mettra l'accent sur les activités que le Comité de protection du milieu marin de l'OMI (CPMM) et son Groupe technique OPRC-OPRC/HNS ont réalisées depuis la dernière réunion des Correspondants.

15. La Réunion sera également informée des derniers développements sur la question de l'indemnisation en cas de pollution par les navires et, notamment, l'entrée en vigueur le 3 mars 2005 du Protocole de 2003 à la Convention FIPOI de 1992 (Protocole 2003 portant Fonds complémentaires). Le représentant du Fonds International d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures 1971/1992 sera invité à informer la Réunion des implications, pour les Etats côtiers de la Méditerranée, de ce nouveau régime international d'indemnisation.

16. En vue de fournir aux représentants des Parties contractantes des informations détaillées sur les dispositions du Protocole 2003 portant Fonds complémentaires et d'autres questions intéressant l'indemnisation des dommages dus à la pollution par des hydrocarbures et d'autres substances nocives et potentiellement dangereuses, une séance **spéciale consacrée à l'indemnisation des dommages de pollution** sera organisée le jeudi 28 avril 2005 à 09H00.

La Réunion des Correspondants sera invitée à prendre note des informations fournies.

Point 7 de l'ordre du jour

Projet financé par la CE/MEDA pour la coopération euro-méditerranéenne sur la sécurité maritime et la prévention de la pollution par les navires (SAFEMED)

17. En 2004, le REMPEC avait participé à l'élaboration d'un projet global de trois ans sur la sécurité maritime et la prévention de la pollution par les navires (SAFEMED), devrait être financé par le mécanisme MEDA de la Communauté européenne. Le Secrétariat présentera le document REMPEC/WG.26/7 contenant un exposé du projet SAFEMED que le REMPEC devrait mettre en œuvre pendant la période 2005-2008. La mise en œuvre du projet sera tributaire de la conclusion et de la signature d'un contrat de service entre la Commission européenne (CE) et l'Organisation maritime internationale (OMI), pour le compte du REMPEC. Le projet, qui a été élaboré dans le contexte du Partenariat euro-méditerranéen, sera réalisé dans dix pays tiers méditerranéens et portera sur plusieurs questions importantes en s'inspirant des réalisations de l'OMI en la matière et de la valeur ajoutée que représente le cadre juridique de l'UE.

La Réunion des Correspondants sera invitée à prendre note des informations fournies pour en tenir compte lors des délibérations aux Point 9 (Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine par des navires) et 10 de l'ordre du jour (Proposition de programme d'activités du REMPEC et estimations budgétaires pour la période biennale 2006/2007).

Point 8 de l'ordre du jour

Développement durable et respect du milieu marin par les activités de plaisance en Méditerranée

18. Le Secrétariat présentera le document REMPEC/WG.26/8 qui contient des informations sur les développements enregistrés sur la question de la prévention de la pollution de la Méditerranée par des navires de plaisance et rend compte des travaux menés par le Centre depuis la 6^{ème} Réunion des Correspondants du REMPEC. Le document se concentre, notamment, sur le travail préparatoire qui a été fait en relation avec l'élaboration d'un instrument juridique régional sur la prévention de la pollution par les activités des navires de plaisance en Méditerranée, en application de la mission qui lui a été confiée par la 13^{ème} Réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone. Le Secrétariat présentera le projet de Résolution contenant un ensemble de principes arrêtés lors de la Réunion d'experts nationaux sur la faisabilité d'un instrument juridique régional sur la prévention de la pollution provenant des activités de plaisance en mer Méditerranée (Monaco, 8-10 décembre 2004). Ce document porte la cote REMPEC/WG.26/8.

La Réunion des Correspondants sera invitée à prendre note des informations fournies et à avaliser le projet de Résolution cité plus haut.

Point 9 de l'ordre du jour

Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires

19. Le Secrétariat présentera le document REMPEC/WG.26/9/1 exposant le processus qui a conduit à la préparation du texte final du projet de Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires. Le Secrétariat présentera, en outre, le document REMPEC/WG.26/9/2 contenant le Rapport de la 2^{ème} Réunion d'experts nationaux sur la Stratégie régionale, qui s'est tenue à Malte juste avant la présente Réunion.

20. Le Président invitera la Réunion à examiner et débattre, notamment, les retombées financières pouvant découler de la mise en œuvre de la Stratégie proposée en tenant compte des estimations de coûts présentées au document REMPEC/WG.25/6 ainsi que des informations fournies au Point 7 de l'ordre du jour.

La Réunion des Correspondants sera invitée à avaliser le texte final du projet de Stratégie régionale et à le proposer pour approbation à la prochaine réunion des Correspondants nationaux du PAM.

Point 10 de l'ordre du jour

Proposition du programme d'activités du REMPEC et estimations budgétaires pour la période biennale 2006/2007

21. Le Directeur du REMPEC présentera un projet de programme d'activités que le REMPEC aura à réaliser pendant la période biennale 2006/2007 (REMPEC/WG.26/10) assorti d'une estimation budgétaire pour la réalisation du programme proposé. Le programme a été préparé en tenant compte du projet de Stratégie régionale et en admettant que le projet SAFEMED sera approuvé pour exécution par le Centre durant la période 2005-2008.

La Réunion des Correspondants sera invitée à:

- a) examiner, débattre et approuver la proposition de programme d'activités du REMPEC pour la période biennale 2006/2007, qui sera soumise à la prochaine réunion des Parties contractantes; et
- b) examiner, débattre et approuver le projet d'estimations budgétaires pour l'exécution de ce programme.

Point 11 de l'ordre du jour

Questions diverses

22. La Réunion des Correspondants pourrait décider de se saisir de toute soumission présentée sous ce point de l'ordre du jour ou tenir des discussions sur des thèmes liés aux activités du Centre ou à celles du Plan d'Action pour la Méditerranée.

Point 12 de l'ordre du jour **Adoption du Rapport**

23. Un projet de rapport de la Réunion sera présenté aux participants pour adoption.

Point 13 de l'ordre du jour **Clôture de la Réunion**

24. La Réunion sera déclarée close par le Président le 28 avril 2005 à 13H00.